



Union Libérale Israélite de France
Communauté de Marseille
21 rue Martiny - 13008 Marseille
Secrétariat 07 67 05 87 66

**PROCES VERBAL DE RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE
DU JEUDI 02 FEVRIER 2023 à 18 h 30**

**L'AN DEUX MIL VINGT TROIS
LE JEUDI 2 FEVRIER et à 18H30**

Au sein de l'Association sis 21 rue Martiny 13008 MARSEILLE à 18 H 30, les membres de l'association ULIF section Marseille, dont le siège social est sis 21 rue Martiny se sont rassemblés en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire au siège social de l'Association sur convocation du Président, conformément aux dispositions statutaires.

-I-

Il a été établi une feuille de présence, signée par chacun des membres présents au moment de son entrée en séance tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire, seuls membres composant l'Assemblée à ce jour :

Monsieur Samuel BENHAMOU, préside la séance en sa qualité de Président,

Madame Francine COEN et Monsieur Bernard AYACHE sont désignés en sa qualité de secrétaire de séance

Le Président constate que les membres présents sont au nombre de : 18.....

Le Président constate que les membres ayant votés par correspondance sont au nombre de : 0

Le Président constate que les membres ayant donnés procuration sont au nombre de : 9...

Soit un total de 27 votants.

Que cependant les statuts ne prévoient aucune exigence de quorum.

-II-



Union Libérale Israélite de France
Communauté de Marseille
21 rue Martiny - 13008 Marseille
Secrétariat 07 67 05 87 66

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition des membres les documents suivants :

- Les statuts de l'Association en vigueur modifiés au mois de mars 2010,
- Le projet de texte des résolutions
- La feuille de présence certifiée exacte
- Le Rapport moral du président pour le conseil d'Administration,
- Le bilan de l'exercice clôturé le 31/12/2019
- Le bilan de l'exercice clôturé le 31/12/2020
- Le bilan de l'exercice clôturé le 31/12/2021
- Le bilan de l'exercice clôturé le 31/12/2022
- Le rapport financier du trésorier pour les exercices 2019/2020/2021/2022
- Les procurations reçues.

Le Président déclare que tous les documents d'après les dispositions légales statutaires et réglementaires sont communiqués aux membres de l'association avant la tenue de l'Assemblée et l'ont été dans les délais imposés.

L'Assemblée lui en donne acte.

-III-

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire est le suivant :

1. Validité des convocations
2. Présentation du rapport moral du Président
3. Présentation du rapport financier par le Trésorier – exercices 2019 et 2020 et 2021 et 2022
4. Approbation du rapport moral du Président – exercices 2019 et 2020 et 2021 et 2022
5. Approbation du rapport financier par le Trésorier – Quitus aux administrateurs
6. Approbation des comptes clôturés le 31 12 2019
7. Approbation des comptes clôturés le 31 12 2020
8. Approbation des comptes clôturés le 31 12 2021
9. Approbation des comptes clôturés le 31 12 2022
10. Quitus au président et au trésorier
11. Démission/ Election des membres du conseil d'administration
12. Election de nouveaux membres au conseil d'administration
13. Adoption des Budgets prévisionnels 2023
14. Actions et perspectives
15. Pouvoir aux fins de formalités



Union Libérale Israélite de France
Communauté de Marseille
21 rue Martiny - 13008 Marseille
Secrétariat 07 67 05 87 66

Le Président donne ensuite la parole à tous les membres de l'Assemblée désirant la prendre, un long échange intervient entre les membres de l'Association, la discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première Résolution

- Validité des convocations.

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire donne acte à son Président et au Conseil d'Administration de ce que les dispositions légales concernant, tant la convocation de l'Assemblée, que l'information des Sociétaires ont bien été respectées, et notamment concernant la mise à la disposition des membres pendant les 15 jours ayant précédé l'Assemblée des documents nécessaires à leur approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Deuxième Résolution

- Présentation du rapport moral du Président.

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire donne acte au Président du rapport morale présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Troisième Résolution

- Présentation du rapport financier par le Trésorier / Président
 - Pour exercice 2019
 - Pour exercice 2020
 - Pour exercice 2021
 - Pour exercice 2022

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire des membres de l'Association, donne acte au Trésorier de ce que le rapport financier leur a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés



Union Libérale Israélite de France
Communauté de Marseille
21 rue Martiny - 13008 Marseille
Secrétariat 07 67 05 87 66

Quatrième Résolution

- **Approbation du rapport moral du Président**

L'Assemblée Générale, Mixte Ordinaire et Extraordinaire approuve dans toutes ces dispositions le rapport moral présenté par le Président pour les années 2019/2020/2021/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Cinquième Résolution

- **Rapport financier du trésorier**

L'Assemblée Générale, Mixte Ordinaire et Extraordinaire de l'Association approuve dans toutes ces dispositions, le rapport financier du Trésorier pour les années 2019/2020/2021/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale, Mixte Ordinaire et Extraordinaire de l'Association approuve les comptes clôturés au 31 décembre 2019 laissant apparaître :

- un total d'actif de 76.573,00 € contre 64.485,00 € l'année précédente,
- un résultat de 11.778,00. € au 31 décembre 2019 contre un résultat de 1.555,00 € au 31 décembre 2018,
- un total de produits d'exploitation de 60.433,00 € contre 46.199,00 € l'année précédente,
- un total de charges de 48.861,00 € contre 45.125,00 € l'année précédente.

L'Assemblée Générale, Mixte Ordinaire et Extraordinaire de l'Association approuve les comptes clôturés au 31 décembre 2019 tels que présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Septième Résolution

L'Assemblée Générale, Mixte Ordinaire et Extraordinaire de l'Association approuve les comptes clôturés au 31 décembre 2020 laissant apparaître :



Union Libérale Israélite de France
Communauté de Marseille
21 rue Martiny - 13008 Marseille
Secrétariat 07 67 05 87 66

- un total d'actif de 74.196,00 € contre 76.573,00 € l'année précédente,
- un résultat de 5.316,00. € au 31 décembre 2020 contre un résultat de 1.555,00 € au 31 décembre 2019,
- un total de produits d'exploitation de 41.224,00 € contre 60.433,00 € l'année précédente,
- un total de charges de 36.052,00 € contre 48.861,00 € l'année précédente.

L'Assemblée Générale, Mixte Ordinaire et Extraordinaire de l'Association approuve les comptes clôturés au 31 décembre 2020 tels que présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale, Mixte Ordinaire et Extraordinaire de l'Association approuve les comptes clôturés au 31 décembre 2021 tels que présentés.

- un total d'actif de 82.813,00 € contre 74.196,00 € l'année précédente,
- un résultat de 299,00 € au 31 décembre 2021 contre un résultat de 5.316,00 € au 31 décembre 2020,
- un total de produits d'exploitation de 58.469,00 € contre 41.224,00 € l'année précédente,
- un total de charges de 58.309,00 € contre 36.052,00 € l'année précédente.

L'Assemblée Générale, Mixte Ordinaire et Extraordinaire de l'Association approuve les comptes clôturés au 31 décembre 2021 tels que présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale, Mixte Ordinaire et Extraordinaire de l'Association approuve les comptes clôturés au 31 décembre 2022 tels que présentés.

- un total d'actif de 65.082,00 € contre 82.813,00 € l'année précédente,
- un résultat de -16.257,00 € au 31 décembre 2022 contre un résultat de 299,00 € au 31 décembre 2021,
- un total de produits d'exploitation de 79.328,00 € contre 58.469,00 € l'année précédente,
- un total de charges de 95.969,00 € contre 58.309,00 € l'année précédente.



Union Libérale Israélite de France
Communauté de Marseille
21 rue Martiny - 13008 Marseille
Secrétariat 07 67 05 87 66

L'Assemblée Générale, Mixte Ordinaire et Extraordinaire de l'Association approuve les comptes clôturés au 31 décembre 2022 tels que présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Dixième résolution

En conséquence, l'Assemblée Générale, Mixte Ordinaire et Extraordinaire de l'Association donne quitus au Président, au Trésorier, et à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour leur dévouement et l'exercice de leur mission pendant ces quatre derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 26 POUR 1 Contre des présents et représentés

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale, Mixte Ordinaire et Extraordinaire de l'Association constate la démission de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration à l'exception de celle du Président.

Un échange s'instaure entre les membres, lesquels décident de nommer à nouveau en qualité de membre du conseil d'administration à l'unanimité des présents et des représentés :

- Monsieur Serge SAHIN
- Monsieur René COHEN
- Monsieur Marcel BENAILY
- Madame Francine COEN
- Monsieur Laurent DEMBERT
- Monsieur Jean-Marc BENSOUSSAN
- Monsieur Serge COEN est renouvelé en qualité de Président d'Honneur

Un échange s'instaure entre les membres, lesquels décident de nommer en qualité de membres du conseil d'administration sous réserve de remplir les critères statutaires

- Monsieur Georges KEISERMANN est élu avec un vote de 21 POUR et 3 CONTRE
- Monsieur Sam COHEN est élu avec un vote de 22 POUR et 2 CONTRE
- Madame Ella CUSTER est élue avec un vote de 24 POUR et 0 CONTRE



Union Libérale Israélite de France
Communauté de Marseille
21 rue Martiny - 13008 Marseille
Secrétariat 07 67 05 87 66

- Madame Corinne BROCAIL est élue avec un vote de 19 POUR et 5 CONTRE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Douzième Résolution

L'Assemblée Générale, Mixte Ordinaire et Extraordinaire approuve dans toutes ces dispositions le budget prévisionnel présenté.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 25 POUR 2 Contre des présents et représentés

Treizième Résolution

- Pouvoirs

L'Assemblée Générale, Mixte Ordinaire et Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur des présentes en vue de l'accomplissement de toutes les formalités qu'il appartiendra, notamment le dépôt de la déclaration modificative à la Préfecture des BOUCHES DU RHONE et à l'insertion modificative au journal officiel le cas échéant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21.h 03. de tout de ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Fait en six exemplaires

A Marseille Le jeudi 2 février 2023

Le Président de séance Monsieur Samuel BENHAMOU	Le Secrétaire de Séance Mme Francine COEN
 Signature	 Signature
Le Secrétaire de Séance Monsieur Bernard AYACHE	
 Signature	